

be • www.vincotte.com 3-1030 Bruxelles



Rési code :

O Antwerpen-Limburg

O Brabant

tél: 03 221 86 11 tél: 02 674 57 11

O Oost & West -Vlaanderen Wallonie

tél: 09 244 77 11 tél: 081 432 611

PROCÈS	VERBAL	D'EXAMEN DE CO	ONFORMITÉ ET/OL	DE VISITE DE CONTR	ROLE D'UNE I	NSTALLATIO	N ÉLECTRIC	UE BASSE TENSION
Responsable des travaux :				,	Propriétaire / gestionnaire :			
1	/3		Nom, Prénom : Adresse : CP + Commune :	Thirm \ (IA)	0 . 1201 12	. 3.		- A 70 : 1-2. bal
1			Tél.: /					
-				s Electriques (RGIE)				
29 Art 270		odification O extension mporaire		Art 86 O Art 87	O Art 271bis O Art 278 Unité d'habitation Unité de travail		d'habitation de travail domestique	
			ntrôle O		O Art 88	O Art	③ Parties	communes
O Art 276 : renforcement O Art			276bis : vente d'un	e unité d'habitation	O Art	O Art	Unité c	de travail
Données gé	nérales	de l'installation éle	ctrique :					
Données distributeur	EAN							
		t. kWh n°:						
		tion branchement (A): O20 O25 O32 O40 O50 O63 O80 O100 O n°:						
Données installation		çue pour U _N :						
		d'alimentation tableau principal :						
	-	of different factors principal time.						
Description	Disposi	sitif diff. gén. :4. OA /3.0.0. mA Nombre de tableaux :2. Nombre de circuits terminaux :2.						
installation Voir annexe(s)	Re	ENOVATION COMPLETE DE 11 INSTALLATION ELECTRIQUE.						
Mesures - to	ests - co	ntrôle visuel - scel	lés :			- Louisiania		
Contacts dir. Contacts indir. Montage O Appareils Matériel Systection Schémas O Contrôle bol de défaut								Contrôle bcl de défaut
Résistance de dispersion de la prise de terre 1.2,5. Ω Se Isolement général 7.5 ΜΩ Continuité de terre Ø Test dispositif diff.								
		el général : O était		plombé O n'a pas ét		ne peut pas é		
				éventuels : voir au ve		110 100 100 1		
IIIIactions	- Kemai	ques (pour la oigin	/					
Infractio		Tank to the second seco			1			
Nouve	le .				and the same of the same			
installation O Néant								
							4	
Infractions								
Installation existante								
							/	
			la la constitue de la constitu				_/	
O Néa	ınt				11			I more than the second
Remarques		ECLAIRI NON D	IGE SA	HE DE P	SAIN	TRT	3	Visa GRD ou mandataire :
		LE NOUVEAU COMPTEUR IN 40A MAXIMUM DEUT- ETRE PLACE						
Conclusion	n(s) :	PCOT			L'instal	lation électriq	ue doit être	recontrôlée avant
La nouve		ation lest conform	e n'est pas co	nforme au RGIE.		1410	3.120.	(*)
O L'installa			_ / / /		0	par le même d	organisme d	e contrôle.
								néral : Signature
Agent Nom:							\	
Annexe(s): Schéma(s) de position: 5 Schéma(s) unifilaire(s): 2								
- Ce procès ver	rbal doit êt	re conservé dans le do	ssier de l'installation él	ectrique et ce dossier doit re	enseigner toute r	nodification de l'i	nstallation.	
- Le Service Pu	blic Fédér	al Economie doit être a	visé immédiatement de s et accessibles de l'ins	e tout accident survenu aux	personnes et dû	, directement ou	indirectement,	à la présence d'électricité.

O Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
O Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.